



# Foire aux questions : Le droit humain à l'eau potable et à l'assainissement décrété par l'ONU

*Le 28 juillet 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a voté par une écrasante majorité en faveur du droit humain à l'eau et à des installations sanitaires, soit un droit essentiel à la survie d'une personne. C'est un droit tellement fondamental qu'une violation de celui-ci peut causer un décès en l'espace de quelques jours. Malgré la tragédie bien documentée qui est associée au manque d'eau et d'installations sanitaires dans le monde, il a fallu six décennies à l'Assemblée générale des Nations Unies pour redresser son omission de la première Déclaration universelle des droits de la personne. C'est par un vote de 122 à 0 (41 abstentions, dont le Canada) que l'Assemblée générale a approuvé la résolution A/RES/64/292, soit le Droit humain à l'eau potable et à l'assainissement.*

*Depuis plus d'une décennie, le projet Planète bleue du Conseil des Canadiens collabore avec les mouvements sociaux du monde entier pour inciter l'ONU à reconnaître le droit humain à l'eau potable, et permettre ainsi à des milliards de citoyens de la planète à obtenir l'eau propre dont ils ont besoin pour vivre.*

*Voici quelques renseignements fondamentaux sur le droit à l'eau et ce que cela implique pour le Canada.*

## **En quoi consiste le droit humain à l'eau ?**

Le droit humain à l'eau potable est un droit d'accès à l'eau propre, sécuritaire et abordable pour tous. Il stipule que les pays doivent accorder ce droit à tous les citoyens, sans frontières et sans discrimination. Le droit à l'eau est aussi essentiel pour la réalisation d'autres droits humains, notamment le droit à la nourriture, qui existe depuis longtemps, le droit à la santé, le droit à un niveau de vie décent, et le droit à la vie.

## **Pourquoi est-il nécessaire ?**

Les gens ont besoin d'eau pour vivre. Sans eau, ou avec de l'eau polluée et sale, les gens meurent. En 1948, lorsque la Déclaration universelle des droits de l'homme a été rédigée, personne ne s'attendait à ce qu'un jour, il serait nécessaire de garantir l'accès à l'eau. Mais en 2010, il n'est pas exagéré de dire que l'accès limité à l'eau propre constitue la plus importante violation des droits humains

dans le monde. Actuellement, près de 2 milliards de gens habitent des régions souffrant de stress hydrique, et 3 milliards n'ont pas d'eau courante dans un rayon d'un kilomètre de leur domicile. Toutes les huit secondes, un enfant meurt d'une maladie hydrique, et ces décès auraient pu facilement être évités grâce à l'accès à l'eau propre et saine.



Le Canada n'est pas immunisé contre cette crise de l'eau. Plusieurs communautés des Premières nations n'ont pas accès à l'eau propre et saine. Le droit humain à l'eau stipule que notre gouvernement doit régler le problème. L'accès à l'eau est également menacé en raison de l'infrastructure qui s'effrite et aux tentatives de privatisation de nos systèmes de distribution publique.

## **En quoi la création du droit humain à l'eau peut-elle aider ?**

Comme l'ONU a reconnu le droit humain à l'eau, les gouvernements ont le devoir d'offrir de l'eau à ses citoyens. Cela permettrait d'établir un cadre juridique régissant un système de distribution juste et équitable, afin que les gens obtiennent l'eau dont ils ont besoin pour vivre à prix raisonnable. L'eau ne deviendrait donc pas un bien commercial, et ne pourrait être achetée et vendue selon les règles du marché. La reconnaissance de ce droit par l'ONU compliquerait la tâche des multinationales de l'eau, qui souhaiteraient vendre l'eau à des prix inéquitables et gonflés aux gens qui en ont besoin, mais n'en ont pas les moyens. Cela procurerait aux gens qui habitent les régions souffrant de stress hydrique un outil leur permettant de forcer leur gouvernement à leur fournir de l'eau propre et saine, et contribuerait à protéger les sources d'eau contre la pollution et les abus industriels en établissant des liens précis entre l'eau, la nature et la durabilité de la vie sur la planète.

**Pour de plus amples renseignements sur la campagne sur le droit à l'eau, appelez-nous au 1-800-387-7177, ou visitez nos sites Web au [www.blueplanetproject.net](http://www.blueplanetproject.net) ou [www.canadians.org](http://www.canadians.org).**

## **Le Canada est-il tenu de donner son eau à d'autres pays ?**

La déclaration du droit humain à l'eau n'oblige pas le Canada à envoyer de l'eau, sous forme d'exportations en vrac, aux États-Unis ou à tout autre pays. La création du droit humain à l'eau oblige seulement le Canada à fournir de l'eau propre et saine aux citoyens à l'intérieur de ses frontières. Les conventions des droits des Nations Unies (ONU) n'obligent pas un pays à pourvoir aux besoins d'un autre pays. Le Canada a signé la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, mais n'est pas tenu de fournir le logement, des emplois, un régime de retraite ou des soins de santé à d'autres pays. Cette obligation ne s'applique qu'à ses propres citoyens. Une convention des droits humains lie un gouvernement à ses citoyens, et n'affecte aucunement le droit d'un pays de gérer ses ressources ou de fournir des ressources à d'autres pays.

## **Quelle est la position du Canada face au droit humain à l'eau ?**

À ce jour, le parti Libéral et le parti Conservateur ont milité contre le droit humain à l'eau, en affirmant à tort que le Canada serait tenu d'exporter de grandes quantités d'eau à d'autres pays, notamment les États-Unis. Les pays soutiennent de plus en plus le droit à l'eau depuis quelques années, mais le Canada est devenu l'un de ses plus fervents opposants, et l'un des seuls pays à militer publiquement contre ce droit. Lors du plus récent vote sur la résolution concernant le droit humain à l'eau et à l'assainissement, le Canada s'est abstenu, et fut l'un des seuls pays puissants à se prononcer contre.

## **Comment le droit à l'eau peut-il être appliqué ?**

Bien qu'il n'existe aucun mécanisme particulier pour le faire appliquer, la déclaration du droit à l'eau peut être en elle-même perçue comme un outil qui donnera du pouvoir aux gens devant les tribunaux et lors de l'élaboration des politiques publiques, ainsi que dans le cadre des pressions publiques et politiques visant à inciter les états à respecter les obligations énoncées dans la déclaration.

Au Canada, le droit humain à l'eau contribuera à protéger nos ressources contre les accords de libre-échange. Autant l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) que l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union Européenne (AECG) traitent l'eau comme un bien pouvant être acheté et vendu. Actuellement, notre eau est vulnérable aux exportations en vrac en vertu de l'ALENA, et possiblement en vertu de l'AECG. En déclarant l'eau un droit humain, le gouvernement canadien aura une plus grande autorité sur l'avenir de notre eau, et les droits

humains pourraient s'avérer de bons outils pour contrer le pouvoir des accords commerciaux.

## **Pourquoi la résolution inclut-elle un droit à l'assainissement ?**

Le droit à l'assainissement, qui fut ajouté à la résolution, est un droit permettant à tous de bénéficier du ramassage, du transport, du rejet ou de la réutilisation des excréments humains et des eaux usées à des fins domestiques et personnelles. Des installations sanitaires inadéquates causent des maladies autrement évitables telles que la diarrhée, qui tue au moins 5 000 enfants par jour dans le monde.

## **Que fait le Conseil des Canadiens pour obtenir le droit à l'eau ?**

Le Conseil des Canadiens et notre présidente nationale Maude Barlow sont à l'avant-plan de la conquête du droit humain à l'eau depuis plus d'une décennie. Le Projet Planète bleue (PPB) est un mouvement international de société civile mis sur pied par le Conseil des Canadiens afin de protéger l'eau douce contre la menace croissante du commerce et de la privatisation. Le PPB travaille de concert avec les organisations et les activistes des pays du nord et du sud, et est affilié à des réseaux internationaux tels que les Ami(e)s de la Terre, African Water Network, Red Vida (Réseau des Amériques pour le droit à l'eau), the Americas Network on the Right to Water, Reclaiming Public Water, et People's Health Movement.

## **Comment puis-je agir ?**

Les résidents du Canada doivent demander à notre gouvernement de faire preuve de leadership sur la question de l'eau en reconnaissant ce droit et en jouant un rôle actif dans la gestion de la crise mondiale de l'eau. Le Canada doit maintenant respecter l'engagement pris à l'ONU envers le droit humain à l'eau et à l'assainissement en permettant à plusieurs communautés autochtones d'avoir accès à une eau propre et saine.

Écrivez au Premier ministre Stephen Harper dès aujourd'hui, pour lui faire part de votre appui envers le droit humain à l'eau et à l'assainissement, et demandez au gouvernement de prendre des mesures à cet égard dès aujourd'hui.

courriel : pm@pm.gc.ca  
télécopieur : 613-941-6900  
poste : Bureau du Premier ministre  
80 rue Wellington  
Ottawa, ON K1A 0A2

**Pour de plus amples renseignements sur la campagne sur le droit à l'eau, appelez-nous au 1-800-387-7177, ou visitez nos sites Web au [www.blueplanetproject.net](http://www.blueplanetproject.net) ou [www.canadians.org](http://www.canadians.org).**